

International Solidarity Movement – ISM-France

Soutien aux luttes de libération du peuple palestinien

Jour 2 de l'audience à la CIJ : Démanteler la défense israélienne accusée de génocide

ISM-Palestine, 12 janvier 2024. Au lendemain de la présentation effrayante de l'équipe juridique sud-africaine, construisant un dossier solide contre Israël pour intention génocidaire et actes équivalant à un génocide de la population palestinienne à Gaza, Israël a pris place devant le collège de 15 juges pour essayer de convaincre le monde que 3 mois de massacres mécanisés et incessants devraient échapper à cette désignation. Malgré de nombreuses preuves documentaires, Israël a soutenu devant le tribunal qu'il ne commettait pas de génocide à Gaza.



— De gauche à droite : le Dr Tal Becker, le professeur Malcolm Shaw KC, le Dr Gilad Noam et le Dr Galit Ragan, le 12 janvier 2024. (Cour internationale de Justice)

Le « droit à la légitime défense » était le principal argument avancé par l'équipe juridique israélienne, menée par l'avocat britannique Malcolm Shaw KC, au deuxième et dernier jour des audiences préliminaires à la Cour internationale de Justice pour l'affaire intentée par l'Afrique du Sud, tout en niant qu'Israël soit en train de commettre un génocide lors de l'attaque brutale contre Gaza.

Les déclarations liminaires de l'audience d'aujourd'hui ont été faites par le co-agent d'Israël, Tal Becker, qui a exprimé ce qu'il a appelé la « singularité » d'Israël dans la compréhension de la naissance de la Convention pour la prévention et la répression du génocide, pour laquelle il est prouvé que l'État est en train de le commettre.

L'affirmation de Becker selon laquelle Israël « se défend dans une guerre qu'il n'a pas déclenchée » a montré une fois de plus le déni flagrant d'une histoire de 75 ans d'accaparement de terres, d'abus, de violation des droits de l'homme, d'occupation illégale, ainsi que d'un blocus illégal de 16 ans sur Gaza. « Israël est engagé dans une guerre de défense contre le Hamas, pas contre le peuple palestinien. »

La dualité des déclarations de Becker sur ce qu'il considère comme la nature « scandaleuse » de l'utilisation du mot génocide pour expliquer les actions d'Israël à Gaza ressortait cruellement par rapport au professeur Malcom Shaw qui a ensuite pris la parole pour rejeter les déclarations d'intention génocidaire exprimées par les plus hautes fonctions politiques en Israël, des bureaux qui dirigent les opérations militaires sur le terrain à Gaza.

Extrait du discours de Becker au tribunal : « Nous vivons à une époque où les mots ne coûtent pas cher. À l'ère des réseaux sociaux et des politiques identitaires, la tentation d'utiliser le terme le plus scandaleux, de diffamer et de diaboliser, est devenue pour beaucoup irrésistible. Mais s'il y a un endroit où les mots devraient encore compter, où la vérité devrait encore compter, c'est bien un tribunal. » Evidemment. Ce point a été souligné la veille lorsque l'avocat sud-africain de l'équipe juridique Tembeka Ngcukaitobi s'est présenté devant la Cour internationale de Justice pour présenter un témoignage lié à l'intention génocidaire d'Israël exprimée par les autorités israéliennes du plus haut niveau.

Ngcukaitobi a présenté la nature fréquente et routinière des discours génocidaires prononcés explicitement et la manière dont ils se traduisent en violences réelles sur le terrain par les fantassins de l'occupation. La rhétorique exterminationniste explicite du Premier ministre Benjamin Netanyahu, du président Isaac Herzog et du ministre israélien de la Défense ont été mises en avant pour étayer les arguments en faveur de l'intention. Pourtant, le professeur Shaw a rejeté aujourd'hui cette preuve incontestable devant le tribunal comme n'étant pas juridiquement significative. « Parfois, des déclarations sont faites qui ne sont rien d'autre qu'une partie de la récente rhétorique de guerre visant à rejeter la faute et la honte sur l'autre camp. » Shaw a en outre déclaré qu'il ne fallait « leur attribuer aucune importance... ni aucune signification juridique ». Pour répliquer, pour reprendre les mots de Tal Becker, « s'il y a un endroit où les mots devraient encore compter (...) c'est bien un tribunal ».

Galit Ragan s'est adressé au jury au nom d'Israël pour argumenter sur les « faits sur le terrain ». Le plus choquant de tout a été son affirmation selon laquelle « les hôpitaux n'ont pas été bombardés » alors qu'en fait, Israël a frappé plusieurs hôpitaux, dont l'hôpital indonésien, le Centre international de soins oculaires et l'hôpital pour enfants Al-Nasr, entre autres.

Alors que les trois quarts des hôpitaux de Gaza ont été détruits au point d'être relégués au statut non fonctionnel, Ragan a déclaré : « les hôpitaux n'ont pas été bombardés ; au lieu de cela, Tsahal envoie des soldats pour fouiller et démanteler les infrastructures militaires, réduisant ainsi les dégâts et les perturbations. » Si l'armée israélienne à Gaza cherchait à réduire les dégâts et les perturbations, elle a échoué au-delà de toute mesure. Nous avons vu comment les opérations chirurgicales militaires israéliennes ont « épargné » des vies civiles dans un passé très récent lors de la violation d'une autre loi internationale lorsqu'elles ont assassiné le chef adjoint du Hamas, Saleh al-Arouri, dans une structure résidentielle à Beyrouth, au Liban.

Dans une tentative de justifier les atrocités commises, Galit Ragan a affirmé que « la guerre urbaine entraînera toujours des morts, des préjudices et des dégâts



tragiques », affirmant que ce sont les « résultats souhaités par le Hamas ». Alors que Raguau expliquait trois mois de massacres de civils, attribuant les intentions et les actions les plus moralement saines aux forces d'occupation, son seul obstacle à la réussite de sa plaidoirie était les innombrables fantassins de l'occupation qui se sont filmés en train de commettre des atrocités sur les corps palestiniens décédés, faisant exploser des blocs résidentiels entiers comme cadeaux d'anniversaire à leur famille, pillant les maisons civiles palestiniennes, hissant le drapeau israélien sur les décombres des mosquées, organisant des sketches où ils sont allongés dans les lits d'enfants palestiniens dans des maisons qu'ils ont bombardées et dansant joyeusement au milieu des décombres et des morceaux de corps des habitants de Gaza en chantant des chansons explicites sur le nettoyage ethnique.

Tout au long de l'audience, aucune explication n'a été donnée sur les raisons pour lesquelles des journalistes, des médecins du CICR, des membres du personnel de l'ONU, des travailleurs humanitaires et des secouristes de la défense civile palestinienne ont été massacrés dans des assassinats ciblés. Aucun argument n'a été avancé pour expliquer le pilotage moral de forces d'occupation documentant leurs exécutions extrajudiciaires ou le rassemblement, le bandeau sur les yeux, le déshabillage, l'enchaînement et l'enlèvement de civils palestiniens, ni les vidéos falsifiées dans lesquelles les civils palestiniens étaient invités à agir comme s'ils étaient des combattants du Hamas en train de se rendre.

En outre, l'affirmation de Raguau à plusieurs reprises selon laquelle les forces d'occupation israéliennes avaient agi pour atténuer explicitement les dommages causés aux civils va à l'encontre de la rhétorique génocidaire prolifique des directeurs politiques et militaires israéliens de cette attaque qui se déroule sur le terrain en temps réel. Alors que Raguau vantait la prétendue mobilisation humanitaire israélienne pour apporter des fournitures essentielles à Gaza, il semblerait contre-productif que les mêmes politiciens et ministres du gouvernement israélien vantent simultanément leur famine et leur siège total des « animaux humains » de la bande de Gaza.

Omri Sender a pris la parole pour aborder la condition de risque de préjudice irréparable et d'urgence. Les premiers sentiments de Sender étaient de rejeter la responsabilité de ce qu'il considérait comme une situation humanitaire « grave », sur le Hamas « poursuivant la guerre sous et à l'intérieur de la population civile ». La déclaration de Sender a continué à faire écho au flambeau porté par ses prédécesseurs, prenant la défense d'Israël en décrivant le Hamas comme un agent de terreur contre lequel Israël se battait pour protéger les civils palestiniens. Un sentiment commun exprimé publiquement au sein de la société politique et sociale israélienne est qu'« il n'y a pas de civils innocents à Gaza ».

Sender a vanté l'ouverture du terminal de Kerem Shalom pour la livraison de l'aide, trois mois et des milliers de bombes larguées et des dizaines de milliers de civils assassinés plus tard. La population de Gaza meurt désormais de faim. Alors que la déclaration de Sender devant le tribunal s'est concentrée sur l'orientation de l'aide israélienne dans l'histoire récente pour entrer par les postes frontaliers de Gaza, elle passe complètement à côté du problème dans son ensemble : le fait qu'Israël contrôle les frontières terrestres, aériennes et maritimes d'un autre peuple et a son mot à dire unilatéralement sur ce qui entre et ce qui sort, quand il veut affamer la population et quand il ouvrira un passage dans des conditions de famine imminente pour permettre l'entrée d'un camion dont l'entrée sera utilisée pour montrer la bonté d'Israël envers les Palestiniens ; il est en train de massacrer en masse au moment même où ces paroles ont été prononcées devant le tribunal.

Christopher Staker était le prochain intervenant pour la défense israélienne. Il l'a fait pour dénoncer le contexte dans lequel les dispositions demandées ont été formulées par l'Afrique du Sud le premier jour de l'audience. Son argument était centré sur le sentiment que ni l'Afrique du Sud, ni les Palestiniens, « n'ont un droit plausible » de demander des mesures provisoires et a parcouru point par point les 9 demandes provisoires de l'Afrique du Sud de cette manière.

Le dernier orateur était le co-agent d'Israël, Gilad Noam, qui a conclu les arguments d'Israël en demandant à la Cour internationale de Justice : « (1) Rejeter la demande en indication de mesures conservatoires présentée par l'Afrique du Sud ; et (2) Supprimer l'affaire de la Liste générale.

Les derniers mots de leur argumentaire ayant été prononcés, Israël a maintenant demandé aux juges de la CIJ de refuser les paroles de toutes les agences humanitaires qui ont travaillé sur le terrain à Gaza, des millions de Gazaouis qui ont filmé leur propre destruction et des dizaines de millions de personnes horrifiées à travers le monde qui ont assisté à ce massacre pendant plus de 90 jours, et de déclarer Israël non coupable d'avoir violé la Convention de 1948 pour la prévention et la répression du génocide.

Le dernier jour de l'audience du tribunal s'est produit pendant une nouvelle journée de destruction active de Gaza elle-même, réduite à des champs de décombres massifs où il est impossible de distinguer des universités, des hôpitaux, des écoles, des magasins, des blocs résidentiels, des bâtiments publics, des mosquées, des églises et des abris qui composaient autrefois ses rues.

Alors qu'Oxfam notait que « l'armée israélienne tue 250 Palestiniens par jour et que de nombreuses autres vies sont menacées par la faim, la maladie et le froid », au cours de l'audience de deux jours sur la question de savoir si Israël commet un génocide à Gaza, 500 Palestiniens ont été massacrés.

Article original en anglais sur [Palsolidarity.org](https://palsolidarity.org) / Traduction MR

1ère audience, 11 janvier 2024 : « [Gaza, un lieu de mort et de désespoir](#) » - [L'Afrique du Sud accuse Israël de génocide devant la CIJ](#)

Pour plus d'informations, consultez le [compte X-Twitter de Johann Soufi](#), avocat.